

Le transport de Produits Sanguins Labiles à Saint-Amand-Montrond



G. AUSSANNAIRE (IADE)

PLAN

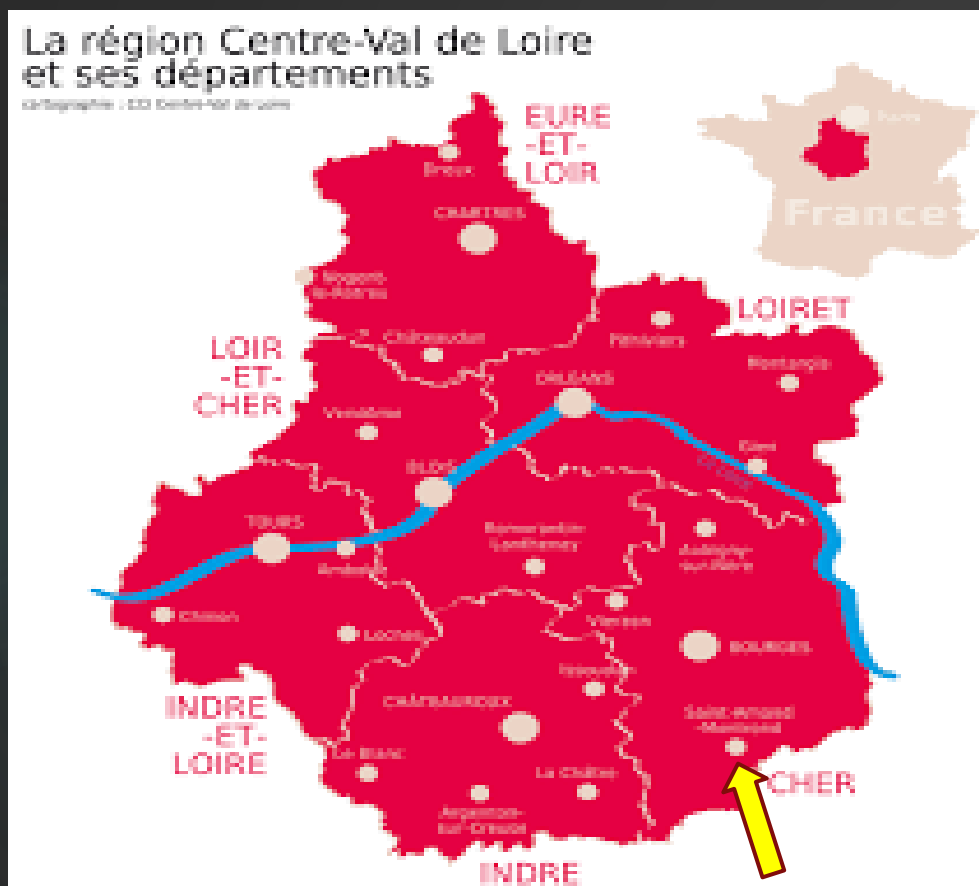
- ▶ Quelques chiffres...
- ▶ Domaine d'application à Saint-Amand-Montrond
 - ▶ Produits concernés
 - ▶ Structures concernées
 - ▶ Personnel concerné
- ▶ Audit régional sur le transport de PSL

QUELQUES CHIFFRES

CH de Saint-Amand-Montrond = 514 lits

- ▶ L'hôpital général de Saint-Amand-Montrond = 117 lits
 - ▶ Un service de médecine d'urgence = 15544 passages en 2018 (747 sorties SMUR)
 - ▶ Un service de gynéco-obstétrique = 327 naissances
 - ▶ Des services de médecine polyvalente et gériatrique
 - ▶ Un hôpital de jour et des soins de suite gériatriques
- ▶ Centre de Cure de la Croix Duchet = 217 lits
- ▶ EHPAD du Champ Nadot = 180 lits

Convention avec la Clinique des Grainetières de Saint-Amand-Montrond notamment pour l'accueil des patients nécessitant une prise en charge chirurgicale



- ▶ Bourges = 45 km
- ▶ Montluçon = 50 km
- ▶ Châteauroux = 70 km
- ▶ Nevers = 75 km
- ▶ Tours = 200 km
- ▶ Orléans = 165 km
- ▶ Clermont-Ferrand = 145 km



QUELQUES CHIFFRES

Transfusion au CH Saint-Amand-Montrond

- ▶ 525 poches de PSL transfusées en 2018
 - ▶ 516 CGR
 - ▶ 7 PFC
 - ▶ 2 CPS
- ▶ Utilisation du dépôt d'urgence vitale en 2018

1 CGR	Nouveau-né, anémie
2 CGR	Homme 62 ans, reprise chirurgicale pour hémopéritoine post-op.
1 CGR	Homme 70 ans, saignement actif plaie artérielle

DOMAINE D'APPLICATION

Produits concernés

- ▶ Les Produits Sanguins Labiles (PSL)
 - ▶ Concentrés de globules rouges (CGR)
 - ▶ Concentrés de plaquettes
 - ▶ Plasma à usage thérapeutique (décongelé)
- ▶ Les tubes échantillons



DOMAINE D'APPLICATION

Produits concernés

Les produits sont transportés conformément aux « Bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain » (Décision du 10 juillet 2018)

Les produits doivent être transportés dans des conditions permettant:

- D'assurer leur bonne conservation et leur intégrité ;
- Un acheminement dans un délai défini préalablement ;
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis des personnes et de l'environnement.

DOMAINE D'APPLICATION

Structures concernées

- ▶ Les PSL sont transportés de l'EFS de Bourges vers le dépôt du CH Saint-Amand-Montrond = délai acheminement 1 heure 30 AR
- ▶ Le transport de PSL peut aussi se faire du CH Saint-Amand-Montrond vers l'EFS en cas de retour de PSL non utilisés par l'ES.
- ▶ Le dépôt de Saint Amand-Montrond est un dépôt relais et un dépôt d'urgence
- ▶ En cas d'urgence vitale une convention a été signée avec la Clinique des Grainetières qui est aussi un dépôt relais et un dépôt d'urgence



CH Saint-Amand-Montrond = 3 CGR O-, 4 CGR O+ et 2 PLYO
Clinique des Grainetières = 2 CGR O- et 2 CGR O+
La rotation du DUV a lieu tous les 15 jours.

DOMAINE D'APPLICATION

Structures concernées

▶ Transports programmés

- ▶ Ces transports sont effectués du lundi au vendredi inclus. Le transporteur quitte le CH Saint-Amand-Montrond à 14h (sauf jours fériés) ;
- ▶ Le retour de PSL non utilisés par l'ES vers l'EFS de Bourges se font généralement sur ce créneau horaire;
- ▶ Le transport est effectué par l'équipe brancardage du CH Saint-Amand-Montrond, les semaines paires et par le coursier de la Clinique des Grainetières, les semaines impaires.

▶ Transports ponctuels urgents (urgence vitale ou relative, réapprovisionnement du stock en urgence)

- ▶ Ces transports sont demandés 24h/24 et sont effectués par le brancardier du CH Saint-Amand-Montrond ou le veilleur de nuit du CH Saint-Amand-Montrond ;
- ▶ Ces transports doivent être pris en charge de façon prioritaire afin que les produits soient disponibles dans les meilleurs délais

DOMAINE D'APPLICATION

Personnel concerné


- ▶ Brancardiers du CH Saint-Amand-Montrond
- ▶ Coursiers de la Clinique des Grainetières
 - ▶ Veilleurs de nuit du CH Saint-Amand-Montrond de 20h à 7h

Quelque soit la structure qui assure les transports, elle doit s'assurer de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au transport de PSL (formation obligatoire).

Audit régional sur le transport de

PSL du 13/01/2019 au 30/06/2019

Cet audit a permis d'évaluer nos pratiques et apporter des mesures correctives

- ▶ Mise en place d'une formation interne afin de réactualiser les connaissances du personnel chargé du transport de PSL
 - ▶ Thèmes abordés : Conditionnement, acheminement, réception, hygiène et sécurité
 - ▶ Consignes pour respecter la chaîne de température  Canicule
 - ▶ CAT en cas de choc physique sur le container et mise à jour du protocole d'utilisation du kit de protection individuelle en cas de sang répandu
- ▶ Installation du bluetooth dans les véhicules permettant au transporteur de rester joignable et mise à disposition de bordereau en cas de commande urgente supplémentaire

Projets

- ▶ Evaluation de la formation interne du personnel chargé du transport de PSL
- ▶ Deuxième session de formation interne des IDE concernant les Bonnes pratiques transfusionnelles à planifier
- ▶ Evaluation de l'archivage des dossiers transfusionnels
- ▶ Finalisation de la mise en production du logiciel INLOG

- ▶ Renouvellement agrément dépôt de sang en cours



VOUS AVEZ COMMANDÉ DU SANG ?
NON... MOI J'AI UNE MARGHERITA,
DEUX RÉGINA ET UNE 3 FROMAGES...



PIÉRE TASTET

Merci!

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ L'essentiel sur le transport de PSL (Responsable Formation de l'EFS Centre-Atlantique : Dr Brigitte MARTIN)
 - ▶ Support transmis par le Dr Jean-Yves PY
- ▶ Décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévu à l'article L 1223-12 du code de la santé publique
- ▶ Procédure interne Transport de PSL du CH Saint-Amand-Montrond
- ▶ www.ch-stamand.fr